



CCAMLR

COMM CIRC 03/54
SC CIRC 03/12

Vendredi, 18 Juillet 2003

Vingt-deuxièmes réunions de la CCAMLR

Téléphone: +61 3 6210 1111

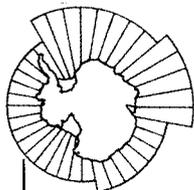
Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR

PO BOX 213 NORTH HOBART, TASMANIA. 7002 AUSTRALIA
137 HARRINGTON STREET, HOBART, TASMANIA. 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Ph: (61) 3 6231 0366
Fax: (61) 3 6234 9965
E-mail: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 03/54
SC CIRC 03/12

Hobart, le 18 juillet 2003

Vingt-deuxièmes réunions de la CCAMLR

Conformément au Règlement intérieur, les Membres sont invités à assister aux vingt-deuxièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique qui se tiendront à Hobart, en Australie, du 27 octobre au 7 novembre 2003, à l'hôtel Wrest Point.

Une réunion préparatoire, réservée aux chefs de délégations, est prévue le dimanche 26 octobre à 16h00 dans la salle "Training Room 1". Cette réunion sera suivie d'une session réservée aux représentants au Comité scientifique.

Il est rappelé aux Membres que, conformément à la Règle 2 du Règlement intérieur de la Commission :

“Chaque Membre de la Commission communique au secrétaire exécutif, aussi longtemps que possible avant toute réunion, le nom de son représentant, et avant ou en début de la réunion, les noms de ses représentants suppléants et conseillers.”

À la présente est annexée une note d'information concernant l'hébergement, l'organisation du voyage et l'inscription.

Ordres du jour

Les ordres du jour préliminaires ci-joints de la Commission et du Comité scientifique ont été rédigés respectivement en vertu de la Règle 15 du Règlement intérieur de la Commission et de la Règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique.

Les ordres du jour préliminaires annotés figurent également en annexe.

Aux termes de la Règle 16 du Règlement intérieur de la Commission et de la Règle 6 du Règlement intérieur du Comité scientifique, les propositions visant à porter de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir au secrétariat, accompagnées de notes explicatives, au moins 65 jours avant la réunion, soit au plus tard le 23 août 2003.

.../...

Observateurs

Conformément à la décision prise l'année dernière par la Commission, des invitations ont été adressées aux Etats adhérents, aux Parties non-contractantes et aux organisations internationales citées aux paragraphes 17.1 à 17.4 de CCAMLR-XXI pour qu'ils assistent à CCAMLR-XXII en tant qu'observateurs.

Soumission de documents

Les directives relatives à la soumission des documents de la Commission et du Comité scientifique sont annexées à la présente circulaire. L'attention des Membres est attirée sur les dates limites qui y sont mentionnées.



D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.

Hobart, le 18 juillet 2003

NOTE D'INFORMATION

Le secrétariat prie les délégations de Membres et d'observateurs conviées aux vingt-deuxièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique de prendre note des renseignements suivants :

1. DATES :

Du 27 octobre au 7 novembre 2003.

Les réunions de la Commission et du Comité scientifique se tiendront durant cette période.

Le dimanche 26 octobre à 16h, dans la salle "Training Room 1" aura lieu une réunion à l'intention exclusive des chefs de délégation. Elle en précédera une autre à l'intention exclusive cette fois des représentants au Comité scientifique.

2. LIEU DE REUNION :

Wrest Point Federal Hotel, 410 Sandy Bay Road, Sandy Bay, Tasmanie, Australie.

3. HEBERGEMENT :

Un certain nombre de chambres ont été réservées à l'hôtel Wrest Point Federal pour la période des réunions, aux tarifs préférentiels suivants :

Chambre pour une ou deux personnes

"Motor Inn" (auparavant "Gardenview" ou vue sur le jardin)	A\$115,00
"Water Edge" (auparavant "Riverview" ou vue sur la baie)	A\$135,00
"Tower Room" (chambre dans la tour)	A\$165,00
"Tower Suite" (suite dans la tour)	A\$265,00

Adresse : Wrest Point Federal Hotel
410 Sandy Bay Road
Sandy Bay TAS 7005
Australie

Téléphone : d'Australie (03) 6225 0112; numéro vert (1800) 030611
international +(61) (3) 6225 0112

Télécopieur : d'Australie (03) 6225 3909
international +(61) (3) 6225 3909

E-mail : email@wrestpoint.com.au

Les réservations doivent être effectuées directement auprès de l'hôtel. Afin de bénéficier des tarifs privilégiés, il est nécessaire d'informer l'hôtel que la réservation est effectuée à l'intention d'un participant à la réunion de la CCAMLR "**CCAMLR Meeting**".

Il est important de réserver au plus tôt.

Il est rappelé aux participants que le secrétariat de la CCAMLR n'est pas responsable des réservations.

4. CORRESPONDANCE PAR FAX/COURRIER ÉLECTRONIQUE DURANT LES RÉUNIONS :

S'ils souhaitent envoyer et recevoir des télécopies et consulter Internet, les délégués pourront s'adresser au "Wrest Point Business Bureau". Ce bureau situé à la mezzanine de l'hôtel est ouvert de 9h00 à 19h00. Son numéro de fax est le (03) 6225 1049 (international +(61) (3) 6225 1049).

De même que les années précédentes, le secrétariat regrette de ne pouvoir se charger de la correspondance par courrier électronique ni de l'envoi de fac-similés.

5. ACCÈS AUX ORDINATEURS :

C'est aux délégués qu'il incombe d'apporter leur propre ordinateur. Il est par ailleurs possible d'utiliser l'équipement informatique du "Wrest Point Business Bureau" (cf. ci-dessus).

Le secrétariat mettra quelques ordinateurs à la seule disposition des rapporteurs, à l'exclusion des autres délégués.

6. ORGANISATION DU VOYAGE :

C'est aux participants qu'il incombe d'organiser leur propre voyage.

Les délégués étrangers devraient demander au plus tôt leur visa d'entrée en Australie pour assister aux réunions à Hobart.

Lors de l'achat de leur billet d'avion, les délégués étrangers devront mentionner à leur agent de voyage qu'ils sont exemptés de la taxe "Passenger Movement Charge" de 38,00 dollars australiens.

7. NOM DES REPRÉSENTANTS ET INSCRIPTIONS :

Afin de faciliter la préparation de la réunion, il est important de communiquer sans tarder au secrétariat le nom de vos représentant, représentants suppléants et conseillers.

Les inscriptions se feront sur le lieu de conférence aux dates suivantes :

Dimanche 26 octobre	de 15h à 17h
Lundi 27 octobre	de 08h à 08h45

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION
DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
3. Finances et administration
 - i) Rapport du SCAF
 - ii) États financiers vérifiés de 2002
 - iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2003
 - iv) Questions liées au secrétariat
 - v) Fonds de réserve
 - vi) Budgets de 2003, 2004 et 2005
 - vii) Contributions des Membres
4. Comité scientifique
5. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique
 - i) Débris marins
 - ii) Mortalité accidentelle d'animaux marins dans les opérations de pêche
6. Application et observation de la réglementation
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Mise en œuvre du Système de contrôle
 - iii) Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique
 - iv) Respect des mesures de conservation
 - v) Examen de l'organisation des travaux du SCIC
7. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Rapport récapitulatif annuel du SDC
 - iii) Utilisation du Fonds du SDC
 - iv) Développement d'un SDC électronique sur le Web sans papier (e-SDC)
 - a) Examen de l'essai du e-SDC
 - b) Future mise en place du e-SDC
 - v) Perfectionnement du SDC
8. Pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Rapport du groupe mixte d'évaluation
 - iii) Examen des mesures en vigueur visant à l'élimination de la pêche IUU
 - a) Coopération avec les parties non-contractantes
 - b) Liste des navires IUU

- c) Autres mesures de conservation et résolutions liées au SDC
- iv) Examen des nouvelles mesures
 - a) Plan d'action de la CCAMLR contre la pêche IUU (PAC-IUU)
 - b) Autres mesures (y compris tout fait nouveau dans l'application du VMS)
- 9. Pêcheries nouvelles et exploratoires
- 10. Mesures de conservation
 - i) Examen des mesures en vigueur
 - ii) Étude de nouvelles mesures et d'autres impératifs de conservation
- 11. Gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude
- 12. Données : accès et sécurité
- 13. Collaboration avec d'autres éléments du Système du traité sur l'Antarctique
 - i) Coopération avec les parties consultatives au traité sur l'Antarctique
 - ii) Coopération avec le SCAR
 - iii) Évaluation des propositions de zones de l'Antarctique spécialement protégées et spécialement gérées comprenant des zones marines
- 14. Collaboration avec d'autres organisations internationales
 - i) Rapports des observateurs d'organisations internationales
 - ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2002/03 d'organisations internationales
 - iii) Coopération avec la CITES
 - iv) Nomination des représentants aux réunions de 2003/04 d'organisations internationales
- 15. Mise en œuvre des objectifs de la Convention
- 16. Élection du vice-président de la Commission
- 17. Prochaine réunion
 - i) Invitation des observateurs à la prochaine réunion
 - ii) Organisation des prochaines réunions
- 18. Autres questions
 - i) Soumission des documents de réunion
- 19. Rapport de la vingt-deuxième réunion de la Commission
- 20. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA RÉUNION DE 2003
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2002
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2003
4. Plan stratégique du secrétariat
5. Services du secrétariat
6. Recrutement international
7. Examen du budget de 2003
8. Recouvrement des frais
9. Fonds de réserve
10. Budget de 2004
 - i) Salaires des cadres
 - ii) Lieux de réunion à l'étude
 - iii) Proposition de VMS centralisé
 - iv) Budget du Comité scientifique
 - v) Avis rendu par le SCIC
11. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Mise en œuvre de la formule de contribution
12. Prévisions budgétaires pour 2005
13. Fonds du SDC
14. Autres questions renvoyées par la Commission
15. Election des président et vice-président du SCAF
16. Adoption du rapport.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA REUNION DE 2003
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR SUR L'APPLICATION ET
L'OBSERVATION DE LA REGLEMENTATION (SCIC)**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Organisation de la réunion
2. Rapports reçus sur l'application et l'observation de la réglementation
 - i) Rapports en vertu des articles X, XXI, XXII et XXIV
 - ii) Rapports en vertu du Système de contrôle
 - iii) Rapports en vertu des mesures de conservation portant sur le respect de la réglementation
 - iv) Coopération avec les organisations internationales
 - v) Coopération avec les parties non contractantes
3. Pêche IUU dans la zone de la Convention
 - i) Niveau actuel de la pêche IUU
 - ii) Procédure d'estimation des captures IUU
 - iii) Listes des navires IUU
 - iv) Avis à la Commission
4. Examen des mesures et politiques liées à l'application et à l'observation de la réglementation
 - i) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation
 - ii) Mesures de conservation en vigueur
 - iii) Système de contrôle
 - iv) Coopération avec les parties non contractantes
 - vi) Coopération avec les organisations internationales
 - v) Avis à la Commission
5. Examen du Système de documentation des captures (SDC)
 - i) Fonctionnement du SDC actuel avec certificats de capture sur papier
 - ii) Développement et essai du e-SDC
 - iii) Mise en œuvre intégrale du e-SDC
 - iv) Avis à la Commission
6. Système international d'observation scientifique
 - i) Avis du Comité scientifique
 - ii) Examen des impératifs de fonctionnement du Système
 - iii) Avis à la Commission
7. Election du vice-président du Comité
8. Ordre du jour de la prochaine réunion

9. Autres questions
10. Avis à la Commission
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE ANNOTÉ
DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION
POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES
DE L'ANTARCTIQUE¹**

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion à 9h00, le lundi 27 octobre 2003.

Accueil par le président (Kunio Yonezawa, Japon) des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs des États adhérents. Accueil, par ailleurs, des observateurs des parties non contractantes et organisations internationales qui ont été invitées conformément à la décision prise l'année dernière (CCAMLR-XXI, paragraphes 17.1 à 17.4).

Discours d'un dignitaire tasmanien qui aura été présenté par le président.

2. Organisation de la réunion

Après le discours d'ouverture, le président propose de ne traiter que les questions de procédure pour ensuite ajourner la session et permettre au Comité scientifique, au SCAF et au SCIC de se mettre à l'œuvre.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt-deuxième réunion de la Commission a été préparé et distribué conformément à la Règle 15 du Règlement intérieur de la Commission. L'ordre du jour provisoire sera préparé compte tenu des ajouts et des commentaires émis par les États membres, et distribué le 12 septembre 2003 conformément à la Règle 17 du Règlement intérieur.

Les ordres du jour annotés du SCAF et du SCIC sont annexés au présent document.

¹ Abréviations utilisées dans le texte : SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances) et SCIC (Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation).

ii) Rapport du président

Compte rendu du président concernant les activités de la période d'intersession.

3. Finances et administration

i) Rapport du SCAF

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCAF figure à l'appendice A. Compte rendu de cette réunion par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à vii) ci-dessous, ainsi que dans le cadre d'autres questions de l'ordre du jour.

ii) États financiers vérifiés de 2002

Acceptation ou rejet des états financiers vérifiés de 2002, conformément à l'Article 12.1 du Règlement financier.

iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2003

Décision sur le type d'audit que la Commission souhaite faire exécuter pour les états financiers de 2003 : un audit exhaustif est-il nécessaire ou un audit partiel suffira-t-il ?

iv) Questions liées au secrétariat

Réception des avis émis par le SCAF concernant diverses questions financières et administratives affectant le secrétariat depuis CCAMLR-XXI.

En particulier, prise de décision concernant l'éventuelle révision du système afin de déterminer les salaires des cadres, d'après les avis d'experts fournis par les Membres (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.17).

v) Fonds de réserve

Présentation à la Commission, par le président du SCAF, de toute demande d'utilisation du fonds de réserve.

vi) Budgets de 2003, 2004 et 2005

Examen des propositions de modifications du budget adopté pour 2003, adoption du budget de 2004 et prise de connaissance des prévisions budgétaires pour 2005, compte tenu des avis du SCAF.

vii) Contributions des Membres

Réception des avis émis par le SCAF sur l'application de l'Article 5.6 du Règlement financier concernant les dates de versement des contributions des Membres.

4. Comité scientifique

Présentation du rapport de la vingt-deuxième réunion du Comité scientifique par son président, avec d'une part, les avis et recommandations rendus à la Commission conformément aux objectifs de la Convention et d'autre part, les réponses à plusieurs demandes formulées directement par la Commission lors de CCAMLR-XXI.

Les avis et recommandations émis par le Comité scientifique seront examinés dans le détail aux questions correspondantes de l'ordre du jour. Une attention toute particulière sera accordée à la révision des règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR et à l'élaboration de nouvelles règles (CCAMLR-XXI, paragraphes 4.66 à 4.70).

5. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique

Les discussions de la Commission seront menées sous les rubriques suivantes, compte tenu des délibérations et des recommandations du Comité scientifique.

i) Débris marins

Outre ses recommandations sur l'impact biologique des débris marins, le Comité scientifique fera également le compte rendu de l'évaluation des données scientifiques collectées lors des campagnes d'évaluation menées par les Membres sur les débris marins échoués sur les plages et lors d'observations de la fréquence de rencontre de débris marins et de l'impact de ces derniers sur les

ressources marines vivantes dans la zone de la Convention. La liste des campagnes d'évaluation réalisées et des données soumises à la banque de données de la CCAMLR sur les débris marins sera présentée dans un document de manière à exposer les tendances observées sur chaque site.

Examen de l'avis émis par le Comité scientifique sur les données que les Membres sont tenus de déclarer à l'égard des campagnes d'évaluation des débris marins.

Examen de l'avis émis par le SCIC concernant la mise en œuvre par les Membres de la mesure de conservation 25-01 "Emploi et élimination des courroies d'emballage en plastique sur les navires de pêche".

ii) Mortalité accidentelle d'animaux marins dans les opérations de pêche

Le rapport du Comité scientifique comportera des recommandations sur la mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les opérations de pêche.

Le Comité scientifique rendra compte plus particulièrement de la recherche ayant trait aux oiseaux marins, de l'évolution des méthodes de pêche, de projets de formation de personnes concernées et d'autres questions importantes pour l'élimination de la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans les pêcheries à la palangre. Une attention particulière sera portée aux questions de respect de la mesure de conservation 25-02 (CCAMLR-XXI, paragraphe 6.8).

6. Application et observation de la réglementation

i) Rapport du SCIC

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCIC figure à l'appendice B. Présentation du rapport de la réunion du SCIC par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à v) ci-après, ainsi que dans le cadre d'autres questions pertinentes de l'ordre du jour.

ii) Mise en œuvre du système de contrôle

Présentation d'un résumé des rapports des contrôles menés pendant la saison 2002/03.

Examen des recommandations du SCIC visant à améliorer le système de contrôle.

iii) Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique

Présentation d'un résumé des programmes d'observation scientifiques mis en œuvre pendant la saison 2002/03.

Examen de l'application du Système et étude des mesures recommandées par le SCIC et le Comité scientifique en vue de rendre ce système le plus efficace possible.

iv) Respect des mesures de conservation

Examen des conclusions du SCIC sur le respect des mesures de conservation de la CCAMLR et les contrôles réalisés. En ce qui concerne ce dernier point, détail des mesures prises par les Etats du pavillon et les Etats du port en fonction d'une part, des résultats déclarés des contrôles réalisés et d'autre part, des questions liées à la pêche menée dans la zone de la Convention par des parties non contractantes.

v) Examen de l'organisation des travaux du SCIC

Examen de l'avis émis par le SCIC sur cette question, ainsi que des activités menées pendant la période d'intersession conformément aux attributions révisées du Comité (CCAMLR-XXI, paragraphes 5.15 et 5.16).

7. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)

i) Rapport du SCIC

Examen des avis pertinents tirés du rapport du SCIC concernant l'application du SDC et discussion des rubriques suivantes.

ii) Rapport récapitulatif annuel du SDC

Examen du fonctionnement du SDC et d'un jeu normalisé de données du SDC pour publication dans le *Bulletin statistique de la CCAMLR*.

iii) Utilisation du Fonds du SDC

Examen des avis émis par le Comité d'examen du fonds du SDC concernant des demandes d'utilisation de ce fonds, compte tenu de l'avis du SCIC et du SCAF.

iv) Développement d'un SDC électronique sur le Web sans papier (e-SDC)

Examen des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un SDC électronique sur le Web sans papier, compte tenu des rapports du SCIC et des États-Unis (CCAMLR-XXI, paragraphes 7.15 à 7.18). Questions à traiter :

- a) Examen de l'essai du e-SDC
- b) Future mise en place du e-SDC

v) Perfectionnement du SDC

Examen des améliorations possibles du SDC.

8. Pêche illicite, non-réglémentée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention

i) Rapport du SCIC

Examen des sections pertinentes du rapport du SCIC et des avis qu'il contient en ce qui concerne la pêche IUU, notamment de *Dissostichus* spp.

ii) Rapport du groupe mixte d'évaluation

Examen du rapport du groupe mixte d'évaluation (établi conformément aux paragraphes 8.11 à 8.14 de CCAMLR-XXI) et des mesures à prendre.

iii) Examen des mesures en vigueur visant à éliminer la pêche IUU

a) Coopération avec les parties non-contractantes

Examen des avis du SCIC sur la coopération avec les Parties non-contractantes, notamment en ce qui concerne diverses mesures de conservation ou résolutions.

b) Liste des navires IUU

Examen du développement et de l'utilisation de la base de données sur les navires, ainsi que de la liste des navires ne respectant pas la réglementation établie aux termes de la mesure de conservation 10-07 et des paragraphes 8.31 à 8.42, 11.15, 11.29 et 11.30 de CCAMLR-XXI).

c) Autres mesures de conservation et résolutions liées au SDC

Examen de la mise en œuvre des mesures de conservation ou résolutions liées au SDC, notamment des délibérations du SCIC sur les rapports du SDC de captures effectuées dans des régions de haute mer en dehors de la zone de la Convention.

Examen des rapports de diverses parties concernant la vérification des captures déclarées provenir des régions de haute mer en dehors de la zone de la Convention (CCAMLR-XXI, paragraphe 8.51).

iv) Examen des nouvelles mesures

a) Plan d'action de la CCAMLR contre la pêche IUU (PAC-IUU)

Examen de l'avancement du projet de plan d'action institutionnel contre la pêche IUU (CCAMLR-XXI, paragraphe 8.15).

b) Autres mesures (y compris tout fait nouveau dans l'application du VMS)

Examen des propositions concernant d'autres mesures visant à combattre et éliminer la pêche IUU dans la zone de la Convention. Reprise de la discussion de l'année dernière sur un VMS bi-directionnel (CCAMLR-XXI, paragraphes 8.55 à 8.57).

9. Pêcheries nouvelles et exploratoires

Aucune nouvelle pêcherie n'a été mise en place pendant la saison 2002/03, mais plusieurs pêcheries exploratoires avaient été approuvées par la Commission (CCAMLR-XXI, paragraphes 9.2 à 9.6). Examen des captures effectuées en fonction des limites proposées et de l'application d'autres règlements de pêche relatifs à ces pêcheries.

Examen des propositions adressées par les Membres conformément aux mesures de conservation 21-01 et 21-02 en ce qui concerne respectivement les pêcheries nouvelles et les pêcheries exploratoires de la saison 2003/04.

La Commission tiendra compte des avis que le Comité scientifique aura rendus sur ses délibérations et ses recommandations à l'égard de ces propositions, notamment sur les plans des pêcheries.

10. Mesures de conservation

i) Examen des mesures en vigueur

Examen des mesures de conservation en vigueur compte tenu des avis de gestion du Comité scientifique et de l'expérience acquise par les Membres lors de la mise en œuvre des mesures pendant la saison 2002/03. Une attention toute particulière sera donnée à l'expérience faite du nouveau système de numérotation des mesures de conservation.

Compte rendu du secrétariat, le cas échéant, sur les propositions de révision des mesures en vigueur, préparées pendant la période d'intersession en consultation avec les Membres.

ii) Étude de nouvelles mesures et d'autres impératifs de conservation

Discussion des mesures de conservation qui n'auront pas encore été abordées par la Commission dans le cadre de la rubrique 9 i) ou d'autres points de l'ordre du jour.

Examen des avis émis par le Comité scientifique sur cette question.

11. Gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude

Examen des avis émis par le Comité scientifique.

12. Données : accès et sécurité

Examen des avis émis sur la question ainsi que du projet de règlement et du rapport sur la sécurité des données fournis par le secrétariat (CCAMLR-XXI, paragraphes 4.68 à 4.70; SC-CAMLR-XXI, annexe 6).

13. Collaboration avec d'autres éléments du Système du traité sur l'Antarctique

i) Coopération avec les parties consultatives au traité sur l'Antarctique

La CCAMLR a été représentée à la vingt-sixième Réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA-XXVI) (juin 2003, Espagne). Compte rendu de cette réunion par le secrétaire exécutif.

Le président du Comité scientifique a participé à la sixième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE-VI). Il présentera un compte rendu de cette réunion.

La Commission s'est accordée pour promouvoir la coopération avec d'autres éléments du Système du traité sur l'Antarctique dans certains domaines clés (CCAMLR-XX, paragraphe 11.7). Examen des faits nouveaux.

Discussion sur l'avenir de la coopération avec la RCTA et le CPE et sur la participation aux réunions de ces organisations en 2004.

ii) Coopération avec le SCAR

Le rapport du Comité scientifique comportera les conclusions de ses délibérations sur la coopération avec le SCAR.

En outre, l'observateur de la CCAMLR auprès du SCAR et l'observateur du SCAR auprès de la CCAMLR seront invités à faire un compte rendu sur les dernières initiatives du SCAR pertinentes pour la CCAMLR.

Discussion sur l'avenir de la coopération avec le SCAR et la participation en 2004 aux réunions de cette organisation et de ses organes subsidiaires pertinents.

iii) Évaluation des propositions de zones antarctiques spécialement protégées et spécialement gérées comprenant des zones marines

Compte rendu du Comité scientifique sur l'élaboration de propositions de création de zones marines protégées devant être transmises à la CCAMLR conformément à l'annexe V du protocole pour la protection de l'environnement au traité sur l'Antarctique. Examen des propositions actuelles (CCAMLR-XXI, paragraphe 4.20).

14. Coopération avec d'autres organisations internationales

i) Rapports des observateurs d'organisations internationales

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont été invitées à participer à CCAMLR-XXII en tant qu'observateurs : ASOC, CCSBT, CIB, CICTA, CITT, COI, CPE, CPPS, CPS, FAO, FFA, PNUE, SCOR et UICN. Leurs rapports auront été présentés. Les représentants de ces organisations et de toute autre organisation présente à la réunion seront invités à présenter les points clés de leur rapport.

ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2002/03 d'organisations internationales

Présentation des rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2002/03 de diverses organisations internationales (CCAMLR-XXI,

paragraphe 14.50).

iii) Coopération avec la CITES

Lors de sa dernière réunion, la Commission a examiné la relation entre la CCAMLR et la CITES. Elle s'est plus particulièrement félicitée des mesures qui pouvaient être prises pour améliorer la coopération entre ces deux organisations (CCAMLR-XXI, paragraphe 10.75). Cette question a fait l'objet de la COMM CIRC 03/32, ainsi que d'une lettre rédigée par le secrétaire général de la CITES. L'opinion des Membres sur la question sera consultée.

iv) Nomination des représentants aux réunions de 2003/04 d'organisations internationales

Nomination des observateurs de la CCAMLR auprès des réunions d'organisations internationales avec lesquelles la CCAMLR partage un intérêt commun. Le secrétariat a compilé un calendrier des prochaines réunions d'organisations internationales, dans la mesure où celles-ci sont déjà connues.

15. Mise en œuvre des objectifs de la Convention

Depuis 1996, la Commission reconnaît l'importance de la nécessité de mener à chaque réunion annuelle une réflexion spécifique sur les objectifs de la Convention. Examen des propositions soumises à la discussion dans le cadre de cette question.

16. Élection du vice-président de la Commission

Conformément à la Règle 8 du Règlement intérieur de la Commission, un vice-président doit être élu, dont le mandat prendra effet à la clôture de la présente réunion et se terminera à la clôture de la réunion de 2005.

17. Prochaine réunion

i) Invitation des observateurs à la prochaine réunion

Depuis 1994, la Commission traite sous cette rubrique la question de l'invitation des observateurs à la réunion suivante (CCAMLR-XIII, paragraphe 13.7). Prise de décision quant aux États adhérents, aux parties non-

contractantes et aux organisations internationales à inviter à CCAMLR-XXIII.

ii) Organisation des prochaines réunions

Examen de l'avis du SCAF sur les possibilités de lieux de réunion pour l'avenir. Progrès réalisés dans la recherche d'un lieu de réunion adéquat pour les réunions annuelles (point discuté aux paragraphes 3.22 à 3.26 de CCAMLR-XXI) aux termes du paragraphe 30 de l'annexe 4 de CCAMLR-XXI.

Des dispositions provisoires ont été prises pour que les prochaines réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiennent à Hobart, du 25 octobre au 5 novembre 2004.

18. Autres questions

i) Soumission des documents de réunion

Examen du projet de procédures de soumission des documents de réunion préparé par le secrétariat à la demande de la Commission (CCAMLR-XXI, paragraphe 18.1).

19. Rapport de la vingt-deuxième réunion de la Commission

Examen et adoption du rapport de la vingt-deuxième réunion.

20. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion prévue à 16h00, le vendredi 7 novembre 2003.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE ANNOTE DE LA REUNION DE 2003
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion

Adoption de l'ordre du jour et examen du meilleur moyen de le traiter en fonction du temps disponible et des besoins de l'autre comité permanent de la Commission.

2. Examen des états financiers révisés de 2002

A la demande de la Commission, le vérificateur n'a procédé qu'à un audit partiel des états financiers de 2002. Il n'a constaté aucune preuve d'infraction au Règlement financier. Les états financiers, ainsi que le rapport d'audit correspondant, seront soumis à la Commission.

3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2003

Aux termes du Règlement financier, la Commission est habilitée à décider s'il est nécessaire de procéder à un audit exhaustif ou à un audit partiel des états financiers de 2003. Lors de la réunion de 2002, la Commission avait estimé que l'introduction du système de comptabilité d'exercice (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.12) rendait indispensable un audit exhaustif des états financiers de 2003.

4. Plan stratégique du secrétariat

Le plan stratégique des travaux que réalise le secrétariat en soutien à la Commission et au Comité scientifique a été présenté à la Commission lors de la réunion de l'année dernière. Comme cela avait été prévu, le secrétariat a entrepris de mettre au point les contrats du personnel, un système d'évaluation du personnel et une étude des barèmes de salaire du personnel des services généraux. Les résultats, et leurs conséquences budgétaires, seront présentés au Comité.

5. Services du secrétariat

Pour mieux répondre, par une approche intégrée, à la demande croissante d'informations par le grand public, le secrétariat a dû améliorer sa compétence et ses ressources électroniques. Présentation par le secrétariat des grandes lignes de cette approche et de toute proposition ayant des implications financières, comme la création d'une mallette pédagogique et la publication de matériel de sensibilisation essentiel, tel que *Pêcher en mer, pas en l'air*.

6. Recrutement international

La Commission a chargé le secrétariat d'ébaucher des procédures pour que la dissémination, dans tous les pays membres, des informations sur les postes de cadre à pourvoir donne des chances égales à chacun (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.18). Le secrétariat soumettra ce projet à la Commission.

7. Examen du budget de 2003

Exposé des résultats prévus de l'exécution du budget de 2003.

8. Recouvrement des frais

L'année dernière, la Communauté européenne a avancé une proposition suggérant de prélever des frais sur chaque projet de pêcheries nouvelles et exploratoires. Le Comité scientifique et le secrétariat ont été chargés de fournir des avis sur le coût temporel et monétaire associé à ces demandes (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.21). Le Comité recevra ces avis, ainsi que toute autre suggestion émanant des Membres.

9. Fonds de réserve

Aux termes des procédures convenues (CCAMLR-XXI, annexe 4, paragraphe 21), le secrétaire exécutif rendra compte des dépenses prélevées sur le fonds de réserve pendant l'année, ainsi que de toute autre conséquence budgétaire.

10. Budget de 2004

Présentation du projet de budget pour 2004. A l'aide de ce projet de budget, du bilan des discussions sur les questions financières et administratives et de l'avis rendu par

les présidents du Comité scientifique et du SCIC, le SCAF recommandera un budget pour 2004.

i) Salaire des cadres

La Commission a demandé aux Membres d'étudier la possibilité de fournir des experts qui seraient en mesure de revoir la structure salariale des cadres et de rendre compte de leurs résultats à la réunion de cette année pour qu'une révision puisse être effectuée en 2004 (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.17).

ii) Lieux de réunion à l'étude

Lors de la réunion de 2002, le secrétariat avait identifié la possibilité de résoudre les problèmes récurrents de lieu de réunion que confronte la Commission en s'appropriant des lieux entièrement voués à la réunion. La Commission avait chargé le secrétariat d'explorer cette possibilité (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.22). Le secrétariat rendra compte des résultats de ses travaux sur ce projet.

iii) Proposition de VMS centralisé

Lors de la réunion de la Commission en 2002, il avait été convenu de reporter à 2003 l'examen de la proposition avancée par l'Australie pour l'introduction d'un système centralisé de contrôle des navires (VMS) (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.31). Le Comité examinera les implications administratives et financières de cette proposition qui aura été revue par l'Australie.

iv) Budget du Comité scientifique

Le président du Comité scientifique sera invité d'une part, à présenter le budget de son comité pour 2004 et les prévisions pour 2005 pour inclusion dans les budgets de la Commission et d'autre part, à aviser le SCAF de toute autre décision prise par ce même comité, susceptible d'affecter le budget de la Commission.

v) Avis rendu par le SCIC

Le président du SCIC est invité à présenter au SCAF les conséquences financières susceptibles d'émaner de ses recommandations à la Commission.

11. Contributions des Membres

i) Dates de versement des contributions des Membres

Lors de la réunion de 1999, par une révision de l'Article 5.6 du Règlement financier, la Commission a changé la date à laquelle doivent être versées les contributions annuelles. Cette nouvelle réglementation autorise les Membres avisant qu'il leur est impossible d'adopter le nouveau calendrier en une année donnée à conserver l'ancienne date limite. Ainsi qu'en a convenu la Commission, le Comité poursuivra l'examen des règles et de leur respect par les Membres, et déterminera s'il est nécessaire de conserver l'ancienne date limite pour certains Membres en 2004.

ii) Mise en œuvre de la formule de contribution

La formule actuelle de calcul des contributions des Membres au budget de la Commission a été convenu pour les années 2002, 2003 et 2004 (CCAMLR-XX, paragraphe 3.18). Par souci d'uniformité et de transparence, la formule est appliquée sur la base des captures annuelles, telles qu'elles sont rapportées dans le *Bulletin statistique*. Présentation par le secrétariat des effets sur les montants payables par chacun des Membres du changement de la période de déclaration des captures, à savoir de l'année australe à la "saison CCAMLR" (de décembre à novembre).

12. Prévisions budgétaires pour 2005

Le Comité présentera à la Commission, pour information uniquement, un état prévisionnel du budget de 2005.

13. Fonds du SDC

Toute demande de dépense à prélever du Fonds du SDC doit être déposée devant le comité d'examen de ce fonds. Avis de ce comité sur les dépenses effectuées sur ce fonds depuis la réunion de 2002 et les nouvelles dépenses proposées.

14. Autres questions renvoyées par la Commission

Discussion de toute autre question que la Commission pourrait avoir renvoyée au Comité.

15. Election des président et vice-président du SCAF

Lors de sa réunion de 2001, le Comité a nommé l'Australie à la présidence du SCAF et l'Allemagne à la vice-présidence pour deux ans. Ces deux mandats correspondant à 2002 et 2003, il est nécessaire cette année de procéder de nouveau à de telles nominations pour 2004 et 2005.

16. Adoption du rapport

Adoption par le Comité du rapport qu'il présentera à la Commission.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE ANNOTE DE LA REUNION DE 2003
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR SUR L'APPLICATION ET
L'OBSERVATION DE LA REGLEMENTATION (SCIC)**

1. Ouverture de la réunion

i) Adoption de l'ordre du jour

Examen et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

ii) Organisation de la réunion

Organisation de la réunion en fonction du temps disponible et de la structure de délibération proposée pour le Comité. Nomination des rapporteurs des diverses questions à l'ordre du jour.

2. Rapports reçus sur l'application et l'observation de la réglementation

i) Rapports en vertu des articles X, XXI, XXII et XXIV

Présentation par le secrétariat d'un récapitulatif des rapports reçus sur les mesures prises par les Membres à l'égard des dispositions de la Convention sur le respect de la réglementation. Présentation par les Membres de toute information nouvelle sur les questions soulevées dans les rapports. Présentation d'un résumé des données factuelles collectées par les observateurs scientifiques internationaux sur l'observation de navires de pêche dans la zone de la Convention.

ii) Rapports en vertu du Système de contrôle

Présentation par le secrétariat d'un récapitulatif des contrôles réalisés, des résultats de ces contrôles et des commentaires émis par les États du pavillon. Présentation par ces derniers de toute information supplémentaire à l'égard des contrôles réalisés.

iii) Rapports en vertu des mesures de conservation portant sur le respect de la réglementation

Présentation par le secrétariat d'un récapitulatif des rapports reçus, notamment sur les licences délivrées aux navires, les informations dérivées du SDC, les contrôles portuaires des navires de parties contractantes ou non contractantes, le fonctionnement des VMS, etc. Présentation par les États du pavillon de toute information supplémentaire sur la mise en œuvre de mesures de conservation liées au respect de la réglementation.

iv) Coopération avec les organisations internationales

Présentation par le secrétariat d'un résumé des mesures prises par les Membres et le secrétariat sur la coopération avec les organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales sur des questions examinées par le Comité. Le cas échéant, présentation d'informations supplémentaires sur les mesures que les Membres auront prises dans le cadre d'une coopération avec les organisations internationales. Commentaires des observateurs des organisations internationales sur les questions soulevées dans les rapports susmentionnés.

v) Coopération avec les parties non contractantes

Présentation par le secrétariat d'un récapitulatif des rapports que les Membres auront fait parvenir sur la coopération avec des parties non contractantes, y compris d'un rapport sur les mesures prises par le secrétariat au nom de la Commission, et plus particulièrement sur la mise en œuvre du SDC et sur les navires qui pourraient être portés sur la liste des navires IUU. Le cas échéant, présentation par les Membres d'informations supplémentaires sur les questions soulevées. Commentaires des observateurs des parties non contractantes.

3. Pêche IUU dans la zone de la Convention

i) Niveau actuel de la pêche IUU

Examen du rapport du groupe mixte d'évaluation sur les niveaux actuels de la pêche IUU dans la zone de la Convention, y compris les estimations des captures IUU et leur impact sur la préservation et la gestion des espèces visées

et dépendantes. Les estimations des captures IUU comprendront notamment des informations obtenues par le biais du SDC ou tirées des rapports sur la pêche IUU qui auront été présentés par les Membres à la question 2 de l'ordre du jour. Examen des estimations fournies et des mesures actuelles : ces dernières remplissent-elles bien leur objectif d'élimination de la pêche IUU dans la zone de la Convention ?

ii) Procédure d'estimation des captures IUU

Examen des avis émis par le groupe mixte d'évaluation sur la procédure normalisée d'estimation des captures IUU dans la zone de la Convention.

iii) Listes des navires IUU

Examen des listes provisoires de navires IUU dressées par le secrétariat conformément aux mesures de conservation 10-06 et 10-07 à l'égard des parties contractantes et non contractantes. Examen de toute autre information fournie au cours de la réunion et qui pourrait s'avérer importante pour cet examen.

iv) Avis à la Commission

Préparation d'avis et, si nécessaire, de recommandations à la Commission concernant les points ayant fait l'objet de cette question de l'ordre du jour.

4. Examen des mesures et politiques liées à l'application et à l'observation de la réglementation

i) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation

Examen de l'avis du groupe mixte d'évaluation concernant la procédure d'évaluation du niveau de respect des mesures de conservation par les navires à titre individuel, et plus particulièrement de la mesure de conservation 25-02.

ii) Mesures de conservation en vigueur

Examen de toute proposition de révision des mesures de conservation actuelles liées au respect de la réglementation ou de mise en place de nouvelles mesures. Si une nouvelle mesure est requise, le Comité rédigera un projet de mesure

qu'il soumettra à la Commission.

iii) Système de contrôle

Examen des éventuelles propositions d'amélioration du Système de contrôle qui auront été reçues.

iv) Coopération avec les parties non contractantes

Examen des résultats de la coopération avec les parties non contractantes en 2002/03 concernant les questions de respect de la réglementation. Commentaires des observateurs des parties non contractantes sur les questions de coopération. Examen par le Comité du niveau de coopération existant avec chacune des parties non contractantes pour lesquelles la coopération avait été jugée souhaitable par le passé. Si nécessaire, il envisagera les moyens d'améliorer cette coopération, et déterminera également si de nouvelles parties non contractantes devraient être invitées à collaborer avec la CCAMLR.

vi) Coopération avec les organisations internationales

Examen des résultats de la coopération avec les organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales sur les questions de respect de la réglementation. Commentaires des observateurs des organisations internationales concernant les questions de coopération. En particulier, examen par le Comité du projet de plan CCAMLR en soutien au PAI-IUU de la FAO, rédigé par le secrétariat. Examen d'éventuelles nouvelles propositions qui nécessiteraient la coopération d'organisations internationales.

v) Avis à la Commission

Préparation d'avis et, si nécessaire, de recommandations à la Commission concernant les points ayant fait l'objet de cette question de l'ordre du jour.

5. Examen du Système de documentation des captures (SDC)

i) Fonctionnement du SDC actuel avec certificats de capture sur papier

Examen des résultats du SDC pour 2002/03. Étude des possibilités de

modification de certains aspects de ce système pour une plus grande efficacité. En particulier, évaluation de la performance du SDC, révision des règles d'accès aux données de la CCAMLR (celles du SDC comprises) et développement d'un jeu normalisé de données récapitulatives du SDC pour leur publication dans le *Bulletin statistique de la CCAMLR*.

ii) Développement et essai du e-SDC

Examen du rapport du secrétariat concernant le développement du e-SDC et les résultats des essais menés de mai à août 2003.

iii) Mise en oeuvre intégrale du e-SDC

D'après les résultats de l'essai du e-SDC, étude des impératifs de fonctionnement, administratifs et financiers de la totale mise en œuvre de ce système.

iv) Avis à la Commission

Préparation d'avis et, si nécessaire, de recommandations à la Commission concernant les points ayant fait l'objet de cette question de l'ordre du jour.

6. Système international d'observation scientifique

i) Avis du Comité scientifique

Examen des avis émis par le Comité scientifique concernant les impératifs de fonctionnement du Système, notamment pour la saison 2003/04.

ii) Examen des impératifs de fonctionnement du Système

Le Comité déterminera s'il est nécessaire de revoir certains aspects du fonctionnement du Système.

iii) Avis à la Commission

Préparation d'avis et, si nécessaire, de recommandations à la Commission concernant les points ayant fait l'objet de cette question de l'ordre du jour.

7. Election du vice-président du Comité

Election du vice-président pour un mandat de deux ans à compter de la fin de la présente réunion jusqu'à la fin de la réunion de 2005.

8. Ordre du jour de la prochaine réunion

Rédaction du projet d'ordre du jour de la réunion de 2004.

9. Autres questions

Examen de toute autre demande émise par la Commission au cours de la réunion.

10. Avis à la Commission

Présentation par les rapporteurs d'un résumé des avis soumis à la Commission au cours de la réunion. Tout aspect des avis émis par le Comité qui aurait des répercussions financières sera renvoyé directement au SCAF.

11. Adoption du rapport

Adoption du rapport de la réunion.

12. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion de 2003 du SCIC.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION
DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
 - iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCIC

2. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR
 - i) Observations scientifiques menées au cours de la saison de pêche 2002/03
 - ii) Avis à la Commission

3. Contrôle et gestion de l'écosystème
 - i) Avis rendus par le WG-EMM
 - ii) Gestion des zones protégées
 - iii) Avis à la Commission

4. Espèces exploitées
 - i) Ressources de krill
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-EMM
 - c) Avis à la Commission

 - ii) Ressources de poissons
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission

 - iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires
 - a) Pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2002/03
 - b) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2003/04
 - c) Révision des limites géographiques
 - d) Avis à la Commission

 - iv) Ressources de crabes
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission

 - v) Ressources de calmars
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission

5. Mortalité accidentelle

- i) Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries
 - ii) Capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut
 - iii) Autres captures accessoires
 - iv) Avis à la Commission
6. Autres questions de contrôle et de gestion
- i) Débris marins
 - ii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins
 - iii) Avis à la Commission
7. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible
8. Exemption pour la recherche scientifique
9. Collaboration avec d'autres organisations
- i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique
 - ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales
 - iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales
 - iv) Coopération future
10. Budget de 2004 et prévisions budgétaires pour 2005
11. Avis au SCIC et au SCAF
12. Activités soutenues par le secrétariat
- i) Gestion des données
 - ii) Accès aux données
 - iii) Publications
13. Activités du Comité scientifique
- i) Activités de la période d'intersession 2003/04
 - ii) Révision de l'ordre du jour du Comité scientifique
 - iii) Invitation des observateurs à la prochaine réunion
 - iv) Prochaine réunion
14. Élection des vice-présidents du Comité scientifique
15. Autres questions
16. Adoption du rapport de la vingt-deuxième réunion du Comité scientifique
17. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE ANNOTÉ DE LA VINGT-DEUXIÈME
RÉUNION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION
DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹**

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion et accueil des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs par le président (Rennie Holt, États-Unis). La liste des organisations internationales invitées à la réunion est dressée à la question 9 ii) de l'ordre du jour. Discussion de l'organisation de la réunion et des considérations d'ordre pratique.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt-deuxième réunion du Comité scientifique a été préparé et distribué conformément à la règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique. L'ordre du jour provisoire sera préparé compte tenu des ajouts et commentaires proposés par les États membres et distribué le 12 septembre 2003 conformément à la règle 7 du Règlement intérieur.

ii) Rapport du président

Compte rendu du président sur les activités menées pendant la période d'intersession depuis la vingt et unième réunion.

iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCIC

Conformément à l'usage établi, le président est tenu d'aviser au préalable le SCAF et le SCIC des questions relevant de leur compétence. Les sessions de ces comités permanents se dérouleront parallèlement à la réunion du Comité scientifique.

¹ Abréviations des organes subsidiaires du Comité scientifique et de la Commission utilisées dans cet ordre du jour : WG-EMM (Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème), WG-FSA (Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons), WG-IMAF *ad hoc* (Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle liée à la pêche), SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances) et SCIC (Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation).

La décision finale sur les avis à donner au SCAF et au SCIC sera prise dans le cadre de la question 11 de l'ordre du jour.

2. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR

i) Observations scientifiques menées au cours de la saison de pêche 2002/03

Les résultats des observations scientifiques menées conformément au Système pendant la saison 2002/03 ont fait l'objet de discussions au sein du WG-EMM et WG-FSA qui les ont présentés au Comité scientifique dans leurs rapports. Présentation par le secrétariat d'un résumé de toutes les campagnes d'observation réalisées et des données reçues.

Examen de la mise en œuvre du Système international d'observation scientifique pendant la saison 2002/03, d'une part, en fonction des données que devront collecter les observateurs scientifiques par pêcherie et d'autre part, en fonction des modifications qui pourraient lui être apportées, ainsi qu'au *Manuel de l'observateur scientifique*, notamment en ce qui concerne les carnets d'enregistrement des données et les directives destinées aux observateurs.

Les rapports du WG-EMM et du WG-FSA comprendront des recommandations destinées au Comité scientifique sur ces questions.

ii) Avis à la Commission

Préparation des avis à l'intention de la Commission sur les questions pertinentes à la mise en œuvre du Système et à ses objectifs.

Les impératifs opérationnels généraux du Système seront également étudiés pour la saison à venir, afin d'aider le président à préparer les avis qu'il rendra au SCIC.

3. Contrôle et gestion de l'écosystème

Les avis du WG-EMM à l'égard de tous les aspects du contrôle et de la gestion de l'écosystème ainsi que de l'évaluation de son état sont pris en considération sous cette question de l'ordre du jour.

i) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation par le responsable du WG-EMM (Roger Hewitt, États-Unis) des sections pertinentes du rapport du WG-EMM, notamment des informations sur les variables environnementales, l'analyse de l'écosystème, les interactions fondées sur le krill, les unités de gestion du krill à petite échelle, l'examen du CEMP, les campagnes d'évaluation des prédateurs, les interactions fondées sur le poisson et le calmar, d'autres interactions écologiques, l'évaluation de l'écosystème, l'estimation du rendement potentiel, les limites préventives de capture, l'examen des approches de précaution et les approches tenant compte de l'écosystème suivies dans d'autres régions du monde.

ii) Gestion des zones protégées

Examen des avis émis par le WG-EMM sur la gestion des zones protégées, y compris des zones proposées dans le cadre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à l'environnement, ainsi que sur la protection des sites du CEMP dans le cadre de la mesure de conservation 91-02.

iii) Avis à la Commission

Avis du Comité scientifique sur les développements récents.

4. Espèces exploitées

i) Ressources de krill

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et dernières tendances des pêcheries de krill dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera effectué par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation des sections pertinentes du rapport du WG-EMM par son responsable (R. Hewitt).

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique émettra des avis de gestion.

ii) Ressources de poissons

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de poissons dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera effectué par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (Inigo Everson, Royaume-Uni) des sections du rapport du WG-FSA traitant de l'évaluation des ressources de poissons et des recommandations relatives à leur gestion. Toutes les propositions avancées par les Membres sur les pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2003/04 seront examinées dans le cadre de la question 4 iii) de l'ordre du jour.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique émettra des avis de gestion.

iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires

a) Pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2002/03

Récapitulation par le secrétariat des activités de pêche menées dans les nouvelles pêcheries et les pêcheries exploratoires pendant la saison 2002/03. Examen des informations sur ces pêcheries et des délibérations du WG-FSA à cet égard.

b) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2003/04

Examen des notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2003/04, ainsi que des avis du WG-FSA.

c) Révision des limites géographiques

Examen des limites géographiques et avis sur la révision éventuelle de certaines d'entre elles.

d) Avis à la Commission

Avis sur les pêcheries nouvelles et exploratoires.

iv) Ressources de crabes

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de crabes dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera préparé par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans le rapport du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (I. Everson) des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de crabes.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

v) Ressources de calmars

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et dernières tendances des pêcheries de calmars dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera préparé par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans le rapport du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (I. Everson) des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de calmars.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

5. Mortalité accidentelle

i) Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries

Compte rendu du responsable du WG-IMAF *ad hoc* (John Croxall, Royaume-Uni) sur les activités de la période d'intersession et la réunion de ce groupe, cette dernière se déroulant dans le cadre de la réunion du WG-FSA.

Examen des recommandations du WG-IMAF *ad hoc* sur la recherche sur les oiseaux de mer, les nouvelles méthodes de pêche, la sensibilisation au problème de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer et d'autres sujets relatifs à l'élimination de cette mortalité dans les pêcheries à la palangre.

ii) Capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut

Considération des informations concernant la présence de capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut.

Examen des recommandations du WG-FSA sur les faits nouveaux en matière de méthodes de pêche, éducation et autres sujets relatifs à la capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut.

iii) Autres captures accessoires

Examen des informations disponibles sur les faits nouveaux en matière de méthodes de pêche, éducation et autres sujets pertinents.

iv) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

6. Autres questions de contrôle et de gestion

i) Débris marins

Les Membres sont tenus de rendre compte des résultats des campagnes d'évaluation des débris marins et de leurs observations concernant la présence et l'impact de tels débris sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique conformément aux exigences de données adoptées lors de CCAMLR-XX (paragraphe 6.1 à 6.5). Examen des informations contenues dans les rapports reçus.

Présentation par le secrétariat d'un rapport annuel sur l'état et les tendances des débris marins observés.

ii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins

Lors de sa sixième réunion, le Comité scientifique avait décidé de revoir tous les trois à cinq ans l'état des populations de mammifères et d'oiseaux marins (SC-CAMLR-VI, paragraphe 8.7). Le dernier examen de cette question date de 2000.

iii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion sur le statut de toute proposition concernant le CEMP, les débris marins et la révision de l'état des populations de mammifères et d'oiseaux marins.

7. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible

À la demande répétée de la Commission, la discussion de cette question est portée à l'ordre du jour permanent du Comité scientifique (CCAMLR-XIII, paragraphe 10.4).

Parmi les questions à examiner à la présente réunion figure l'étude de toutes les notifications de projet de pêche en fonction de la structure régulatrice pour vérifier que tous les éléments ont bien été révisés (CCAMLR-XX, paragraphe 10.3).

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

8. Exemption pour la recherche scientifique

A la demande de la Commission, examen de la liste des taxons et de leur niveau de capture prévu à l'annexe 24-01/B de la mesure de conservation 24-01, compte tenu des niveaux prévus en dessous desquels une notification n'est pas nécessaire (CCAMLR-XXI, paragraphe 11.26).

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion, si besoin est.

9. Coopération avec d'autres organisations

i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique

Compte rendu du président sur la sixième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE), organe du traité sur l'Antarctique.

Examen de la coopération avec le SCAR par le Comité scientifique, compte tenu des rapports soumis par l'observateur de cette organisation et par le responsable des affaires du SCAR au sein de la CCAMLR.

ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants, en qualité d'observateurs, des organisations internationales, à savoir l'ASOC, la CCSBT, la CIB, la CICTA, la CITT, la COI, le CPE, la CPS, la CPPS, la FAO, la FFA, le SCAR, le SCOR, la PNUE et l'UICN.

iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants désignés par le Comité scientifique pour assister aux réunions d'autres organisations internationales en 2002/03 (SC-CAMLR-XXI, paragraphe 9.31).

iv) Coopération future

Examen par le Comité scientifique de l'évolution de sa coopération avec d'autres organisations internationales et de toute proposition de coopération adressée au Comité scientifique en fonction des alinéas i) et ii) ci-dessus.

Nomination des observateurs qui participeront aux réunions d'autres organisations internationales en 2003/04. Un calendrier des réunions internationales connues et présentant de l'intérêt pour le Comité scientifique a été compilé par le secrétariat.

Examen par le Comité scientifique des invitations à adresser aux organisations internationales pour qu'elles assistent à titre d'observatrices aux prochaines

réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail qui se tiendront pendant la période d'intersession de 2003/04.

10. Budget de 2004 et prévisions budgétaires pour 2005

Les conséquences financières des décisions prises aux questions 2 à 13 de l'ordre du jour seront prises en compte dans la préparation du budget détaillé du Comité scientifique pour 2004. Ce budget sera fondé sur le coût des projets en cours et celui des nouvelles propositions considérées à la réunion du Comité scientifique. Les prévisions budgétaires pour 2005 seront également examinées.

11. Avis au SCIC et au SCAF

Le Comité scientifique récapitulera pour la Commission les recommandations qu'il aura formulées à l'intention du SCIC et du SCAF sur des questions pertinentes à leurs travaux.

12. Activités soutenues par le secrétariat

i) Gestion des données

Examen des besoins du secrétariat en matière de gestion des données. Compte rendu du directeur des données sur les mesures prises pour garantir l'intégrité de la banque de données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 10.14).

ii) Accès aux données

Examen du projet de règlement fondé sur les lignes directrices établies lors de SC-CAMLR-XXI (annexe 6; voir également CCAMLR-XXI, paragraphe 4.69). Examen de la révision effectuée par le secrétariat des procédures qu'il applique au traitement des données et du compte rendu qu'il en a fait. Examen notamment des mesures nécessaires pour préserver la sécurité des données, lorsque celles-ci sont communiquées hors du secrétariat (CCAMLR-XXI, paragraphe 4.70).

iii) Publications

Le dixième volume de *CCAMLR Science* sera publié juste avant CCAMLR-XXI. Le président du comité de rédaction avisera de tout changement qu'il conviendrait d'apporter à la politique de rédaction de *CCAMLR Science*.

Le Comité scientifique avisera la Commission des besoins à venir en ce qui concerne les publications de la CCAMLR.

13. Activités du Comité scientifique

i) Activités de la période d'intersession 2003/04

Examen des activités de la période d'intersession de 2003/04 du Comité scientifique en vue de garantir que les dates et lieux de réunion des groupes de travail sont convenus, que les conditions de présentation des données au secrétariat dans les délais imposés sont bien comprises et que les missions du président, des responsables des groupes de travail, des Membres et du secrétariat et leur délai d'exécution sont clairement définis.

Compte tenu des avis rendus par les responsables des groupes de travail et conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Comité scientifique, ce comité décidera s'il convient d'inviter des scientifiques et autres experts aux réunions d'intersession de ses groupes de travail.

ii) Révision de l'ordre du jour du Comité scientifique

Le Comité scientifique poursuivra l'examen du format des ordres du jour des prochaines réunions à la lumière de l'évolution de ses tâches et des avis qu'il doit rendre chaque année à la Commission. Le Comité scientifique tiendra compte des avis du WG-EMM et du WG-FSA sur cette question.

iii) Invitation des observateurs à la prochaine réunion

Le Comité scientifique considèrera l'invitation des observateurs à la prochaine réunion.

iv) Prochaine réunion

Des dispositions provisoires ont été prises pour que les prochaines réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiennent à Hobart, du 25 octobre au 5 novembre 2004. L'examen des dispositions à prendre pour les futures réunions est à l'ordre du jour de la Commission.

14. Élection des vice-présidents du Comité scientifique

Élection des vice-présidents du Comité scientifique pour un mandat de deux réunions ordinaires (2004 et 2005) en vertu de la règle 8 du Règlement intérieur du Comité scientifique.

15. Autres questions

Examen d'autres questions convenues par le Comité scientifique.

16. Adoption du rapport de la vingt-deuxième réunion du Comité scientifique

Le Comité scientifique adoptera le rapport de la vingt-deuxième réunion.

17. Clôture de la réunion.

SOUSSION DES DOCUMENTS AUX VINGT-DEUXIÈMES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les Membres sont invités à soumettre les rapports et documents suivants qui seront examinés lors des vingt-deuxièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique :

- Rapports des activités des Membres dans la zone de la Convention; et
 - Documents de travail et documents d'informations générales se rapportant spécifiquement aux questions à l'ordre du jour de la Commission et du Comité scientifique.
2. Les directives concernant les renseignements à faire figurer dans les rapports des activités des Membres dans la zone de la Convention constituent l'appendice A.
3. Tous les documents de travail et d'informations générales doivent comporter une page de titre ou de couverture et un résumé. Sur la page de titre ou de couverture de chaque document doivent figurer :
- i) la référence à la réunion à laquelle est présenté le document (CCAMLR-XXII, par ex., ou SC-CAMLR-XXII);
 - ii) les questions de l'ordre du jour auxquelles se réfère le document;
 - iii) le titre du document;
 - iv) le nom du Membre ou de l'organisation et, le cas échéant, celui de ou des auteurs du document qui le présentent à la réunion; et
 - v) la clause de non-responsabilité approuvée par la CCAMLR :

"Ce document présenté par la CCAMLR est susceptible de contenir des données, analyses et/ou conclusions inédites, sujettes à modifications. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées pour des besoins autres que ceux des travaux effectués par la Commission de la CCAMLR, son Comité scientifique ou leurs organes auxiliaires, sans l'autorisation préalable des fournisseurs/propriétaires de ces données."

4. Les documents doivent être concis,
 - i) pour que, comme il se doit, l'essentiel de chacun d'eux reçoive la même attention;
 - ii) pour faciliter la traduction des documents de travail; et
 - iii) pour alléger la documentation dont la lecture est imposée aux délégués.

Si possible, ces documents ne devront pas dépasser 15 pages de format standard 21 x 29,7.

5. Lorsqu'un document est soumis pour publication dans *CCAMLR Science*, il doit être accompagné du formulaire de l'appendice B ci-joint. C'est aux auteurs qu'il incombe de s'assurer que leur document est prêt à être révisé (en ce qui concerne la qualité de l'anglais, celle des figures, etc.) dès qu'il aura été accepté par le Comité de rédaction.

6. Si, ultérieurement, le document devait être publié ailleurs, l'auteur devrait notifier à la CCAMLR les détails de la publication au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant celle où le document a été présenté à la CCAMLR. Ainsi, dans la série des *Résumés scientifiques de la CCAMLR*, la référence du document serait mise à jour.

7. Les conditions de présentation de tous les rapports et articles, ainsi que les dates limites, sont récapitulées au tableau 1.

8. Les rapports et articles parvenus au secrétariat dans les délais convenus seront traités et placés sur le site Web de la CCAMLR où les Membres pourront les consulter avant les réunions concernées.

9. Les documents doivent être soumis par e-mail au webmaster@ccamlr.org en format Microsoft Word.

10. Les rapports et articles reçus après les dates limites fixées mais avant la réunion seront traités et distribués aux participants si possible à l'inscription, sinon, pendant la réunion, s'ils s'avèrent nécessaires pendant cette réunion. Ces documents seront placés sur le site de la CCAMLR dès que possible.

11. En règle générale, un document n'est plus accepté après l'ouverture de la réunion, sauf consentement exprès du président de la réunion à laquelle le document est soumis.

Tableau 1 : Conditions de présentation des documents pour les vingt-deuxièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique.

Catégorie des documents	Date limite de présentation au secrétariat	Contenu	Nombre de pages maximum	Référence à la question de l'ordre du jour à laquelle se rapporte le document	Résumé
Rapports des activités des Membres	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2003, le 27 septembre	Doit fournir une vue d'ensemble concise des activités des Membres en rapport avec la Convention (pour le détail, voir l'Appendice A).	5 pages	Non requise	Non requis
Documents de travail de la Commission	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2003, le 12 septembre	Doit se rapporter à des questions précises de l'ordre du jour et comprendre des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales de la Commission	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2003, le 27 septembre	Doit fournir un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~15 pages	Requise	Requis
Documents de travail du Comité scientifique	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2003, le 12 septembre	Doit se rapporter à des questions précises de l'ordre du jour et comprendre des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales du Comité scientifique	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2003, le 27 septembre	Doit fournir un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~ 15 pages	Requise	Requis

**RAPPORTS DES ACTIVITES DES MEMBRES
DANS LA ZONE DE LA CONVENTION**

Les Membres sont priés de présenter ces rapports dans le but de :

- i) tenir la Commission et le Comité scientifique au courant, de manière concise, de l'ampleur et de la diversité des activités entreprises chaque année par chacun des Membres en soutien des objectifs de la Convention et, en particulier, de l'application des décisions prises par la Commission et le Comité scientifique; et*
- ii) diffuser largement les activités susmentionnées de la CCAMLR en plaçant ces rapports sur une page d'accès public du site Web de la CCAMLR.*

Les Rapports des activités des Membres doivent couvrir la période d'intersession depuis la dernière réunion de la Commission et comporter des informations* sommaires sur les questions suivantes :

1. Activités liées à la pêche :

- a) activités de pêche entreprises, secteurs et époques, ainsi que capture totale par espèce et informations sur les projets de pêche de l'année à venir; et
- b) participation au Système international d'observation scientifique (nombre d'observateurs, type de pêche et secteurs couverts).

2. Application et mise en vigueur :

- a) avis sur les procédures juridiques ou administratives en place permettant la mise en vigueur annuelle des mesures de conservation de la CCAMLR;
- b) participation au Système de contrôle de la CCAMLR, y compris nombre de contrôleurs nommés et de navires contrôlés; et

* Les données collectées lors de ces activités ne doivent pas être déclarées dans les Rapports des activités des Membres, mais soumises séparément au secrétariat sous le format requis.

- c) démarches diplomatiques d'envergure visant à améliorer la coopération avec les parties non contractantes.

3. Activités de recherche sur la faune et la flore marines et Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR :

- a) campagnes de recherche et programmes d'étude entrepris, par thème, par espèce et par région;
- b) campagnes et programmes de recherche menés en coopération avec d'autres Membres de la CCAMLR; et
- c) participation au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, notamment quant au nombre de contrôleurs nommés et placés.

4. Activités de recherche sur l'évaluation et la prévention de la mortalité accidentelle de la faune et la flore marines de l'Antarctique :

- a) recherche sur l'évaluation des niveaux de pollution par des débris marins dans la zone de la Convention et de l'impact sur la faune et la flore marines de l'Antarctique;
- b) recherche sur la réduction et la prévention de la capture accidentelle d'oiseaux de mer et de mammifères marins dans les opérations de pêche; et
- c) liste des campagnes d'évaluation des débris marins échoués ayant été effectuées.

5. Autres activités qui n'auraient pas déjà été mentionnées, mises en œuvre conformément aux décisions et des recommandations de la Commission et du Comité scientifique.

A noter :

Ce formulaire doit être rempli et joint à tous les documents soumis à la Commission, au Comité scientifique et à leurs groupes de travail

Auteur(s) :

Titre du document :

Longueur du document : pages, dont tableaux et figures

N.B. : Joindre un résumé.

Veuillez répondre aux questions suivantes en cochant les cases correspondantes.

1. Ce document a-t-il déjà été publié ou doit-il l'être dans une autre publication?

Oui Non

Si c'est le cas, donnez toutes les précisions possibles sur le journal dans lequel le document a été ou sera publié.

Dans le cas contraire, mais si le document est publié à une date ultérieure, il incombe aux auteurs d'informer la CCAMLR des coordonnées du journal au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant celle où le document a été présenté à la CCAMLR. Cela permettra de mettre à jour la référence du document dans la série des *Résumés scientifiques de la CCAMLR*.

2. Voulez-vous que ce document soit examiné en vue d'une publication dans la série *CCAMLR Science* ?

Oui Non

3. Êtes-vous propriétaire/fournisseur des données utilisées dans ce document?

Oui Non

4. Si le document est sélectionné par le conseil de rédaction, la CCAMLR est-elle autorisée par le ou les auteurs et le ou les propriétaires/fournisseurs des données utilisées dans ce document à le publier dans la série *CCAMLR Science* ?

Oui Non

Veuillez donner ci-dessous votre adresse, y compris les numéros de téléphone, télécopieur et/ou l'adresse e-mail (en cas de paternité multiple, veuillez donner l'adresse postale de l'auteur à qui il incombera de fournir au secrétariat un manuscrit révisé en vue de la publication) :

Date : / / 200...

.....

Nom et signature de l'auteur ou du représentant
auprès du Comité scientifique qui a rempli le formulaire.

N.B. : À la suite de l'examen des documents par le conseil de rédaction, les auteurs seront informés des résultats de la sélection des communications qui seront publiées dans *CCAMLR Science* sous réserve de révision par des pairs.